



Saint-Ouen-les-Vignes

LISTE DES DELIBERTATIONS

SEANCE DU 16 MAI 2023

DATE DE CONVOCATION

2 mai 2023

DATE D’AFFICHAGE

20 mai 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 12

VOTANTS : 13

L’an deux mille vingt-trois, le seize du mois de mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s’est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe DENIAU, Maire.

Etaient présents :

M. Pascal CONZETT, Mme Claudette COURTOIS, M. Michel DESVAUX (à partir de 21 heure), Mme Marie-Agnès DOUARD, Mme Dominique FLEURY, Mme Sophie PETIT, M. Logan SAEZ, Mme Sylvie SALMON-HUSZTI, Mme Maud TESSIER, M. Patrick TURBAT, M. Jean-Louis VOISARD.

Etaient absents excusés :

Mme Elodie CHANTREAU, M. Olivier FERRISSE, M. Dominique GEAY (pouvoir donné à M. Jean-Louis VOISARD)

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme Sophie PETIT

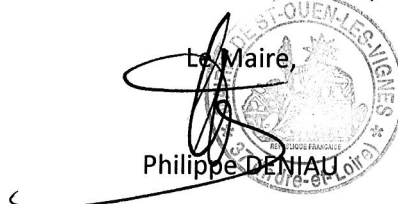
Numéro	Objet de la délibération	Décision												
2023-05-D1	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 mars 2023	Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l’unanimité des suffrages exprimés : - D’APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 23 mars 2023.												
2023-05-D2	Autorisation au maire pour négocier l’achat du bien sis 60 rue Jules Gautier	Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l’unanimité des suffrages exprimés : - D’AUTORISER le Maire à négocier avec leurs propriétaires l’acquisition des biens sis 60 rue Jules Gauthier comprenant les parcelles F 142 de 1 234 m ² , F 143 de 731 m ² , F145 de 699 m ² et F146 de 1242 m ² .												
2023-05-D3	Choix du prestataire pour la location des copieurs de l’école et de la Mairie	Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré par 8 voix pour, 2 voix contre (M. SAEZ et Mme SALMON-HUSZTI auraient choisi Konica Minolta) et 2 abstentions (M. Deniau en raison d’un lien de parenté avec le prestataire et M. TURBAT) : - D’AUTORISER l’offre de la société BMS - D’AUTORISER M. le Maire à signer le contrat afférent avec la Société BMS												
2023-05-D4	Révision des tarifs de concessions funéraires et cinéraires	Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l’unanimité des suffrages exprimés : - D’APPROUVER et D’APPLIQUER les tarifs suivant à compter 1 ^{er} juin 2023 <table border="1"><thead><tr><th></th><th>Tarifs fixés en 2011</th><th>Tarifs proposés</th></tr></thead><tbody><tr><td>Concession trentenaire</td><td>120 €</td><td>160 €</td></tr><tr><td>Concession cinquantenaire</td><td>180 €</td><td>220 €</td></tr><tr><td>Renouvellement columbarium/cavernes (30 ans)</td><td>/</td><td>160 €</td></tr></tbody></table>		Tarifs fixés en 2011	Tarifs proposés	Concession trentenaire	120 €	160 €	Concession cinquantenaire	180 €	220 €	Renouvellement columbarium/cavernes (30 ans)	/	160 €
	Tarifs fixés en 2011	Tarifs proposés												
Concession trentenaire	120 €	160 €												
Concession cinquantenaire	180 €	220 €												
Renouvellement columbarium/cavernes (30 ans)	/	160 €												

2023-05-D5	Convention de financement des travaux du commerce de la boulangerie avec la CCVA	<p>Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'ACCORDER un fonds de concours à la CCVA d'un montant de 50 000 € pour l'opération d'extension de la boulangerie de Saint-Ouen-les-vignes - D'APPROUVER les termes de la convention relative au versement de ce fonds de concours - D'AUTORISER M. le Maire à signer ladite convention.
2023-05-D6	Choix de l'entreprise pour la mise en place du jardin cinéraire	<p>Les éléments de devis étudiés par la commission cimetièrè ont été jugés insuffisants. Les entreprises vont être contactées pour préciser leurs offres. Les entreprises vont être contactées pour préciser leurs offres. De nouvelles consultations sont également envisagées.</p>
2023-05-D7	Création d'une commission ouverte chemins ruraux	<p>Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DE CREER la commission ouverte chemins ruraux afin d'étudier les sujets suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Entretien des chemins ruraux privés de la commune • Transfert des biens – procédure de reprise (chemins et fossés) de l'AFR SAINT-OUEN/LIMERAY • Création et entretien des chemins de randonnées • Procédure d'aliénation du SR 32 et étude du nouveau tracé • Création et entretien d'itinéraires de loisirs ou découverte (Cycl'o Trésor, parcours patrimoine du bourg...)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Philippe DENIAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ